

Le 7 août 2026

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les investigations relatives à la tentative d'assassinat par explosif commise le 29 juin se poursuivent activement sous l'autorité des juges d'instruction, en lien avec les autorités de plusieurs pays, dont l'Ukraine.

La constitution d'une équipe commune d'enquête avec le parquet général ukrainien est envisagée, mais à ce stade, la coopération par la voie de commissions rogatoires internationales est privilégiée.

Des demandes d'entraide ont ainsi été adressées et reçues de part et d'autre et sont en cours d'exécution. Elles visent notamment à échanger des pièces et documents réalisés dans les procédures d'enquête respectives, en particulier concernant l'identité de la personne décédée en Ukraine et les déclarations qu'ont pu faire les suspects de cet homicide volontaire. Un déplacement d'enquêteurs de la Sûreté publique de Monaco a été sollicité dans ce cadre.



Le procureur général adjoint

Morgan Raymond